



AVIS PUBLIC

Par le présent, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 100-2021 ADOPTANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE MUNICIPAL 1204-2018 USAGES PUBLICS ET INSTITUTIONNELS DANS LA ZONE P-21

Ce règlement vise à autoriser dans la zone P-21 la classe d'usage publique et institutionnelle P103 (Établissements d'enseignement et centres de formation, à l'exception des établissements d'enseignements collégial et universitaires).

Ce règlement est en vigueur depuis la diffusion du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Naperville, le 31 septembre 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 468-347-5446, poste 203, ou par courriel au serviceclient@stjm.qc.ca.

Déposé à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 27 septembre 2021.

En conséquence, toutes lettres, directives générales et certificats de conformité
certifié sous leur sceau d'office pour publication publique s'ont conformément
à la Loi se affichent une copie au Bureau municipal entre 8h30 et 20h00, le 27
septembre 2021.

Suzanne Arsene, directrice générale et secrétaire trilingue